



# Le Pôle Soins « SSIAD »



**Les prestations sont assurées par des aides soignant (e)s**

Les interventions sont intégralement prises en charges par l'assurance maladie. **Aucune participation financière n'est demandée.**

## **Les missions du SSIAD :**

Il assure sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers : soins de nursing, relationnels et techniques.

Il coordonne l'action d'une équipe de professionnels :

- aides soignant(e)s diplômés d'États, salariés du Comité deS AGES du Pays Trithois,
- infirmiers libéraux en convention avec le service,
- les pédicures.

## **Les objectifs du SSIAD sont :**

- De prévenir ou retarder la perte d'autonomie,
- Soutenir le maintien à domicile,
- Différer l'hébergement en institution
- Faciliter le retour à domicile après hospitalisation.

## **Quelles sont les prestations ? (uniquement sur prescription médicale et pour des interventions au domicile des personnes de 60 ans et plus, malades ou en perte d'autonomie)**

- Soins de nursing : hygiène et confort, douche, toilette au lit
- Aide au lever, à l'habillage, à la mise au fauteuil, au coucher
- Aide à l'élimination urinaire et fécale
- Aide au change des produits d'incontinence
- Stimulation des capacités motrices et mémorielles
- Soutien psychologique
- Rôle d'éducation à la santé (aide à l'équilibre alimentaire)
- Surveillance des paramètres vitaux de la personne
- Rôle de prévention des risques (escarres, chutes, postures et gestes adaptés à l'âge et à la mobilité)



**Les soins infirmiers dits techniques (injections, pansements, perfusions...) sont réalisés par les infirmiers libéraux dûment conventionnés avec le SSIAD.**